

## Tarifs correspondants au coût repas / encadrement de 11h30 à 13h45.

QUOTIENT FAMILIAL		TARIFS
		€
Moins de	335	1,82
336	412	2,14
413	488	2,46
489	564	2,78
565	640	3,10
641	717	3,41
718	793	3,73
794	869	4,05
870	915	4,37
916	991	4,47
992	1105	4,58
1106	1219	4,69
1220	1359	4,79
1360	1499	4,90
1500	2999	5,00
3000	> plus	5,11

### 5) DIVERS :

Repas à thèmes : Toute inscription au restaurant scolaire vaut participation aux repas à thèmes organisé au cours de l'année scolaire

**Discipline : Identique à celle exigée dans le cadre ordinaire de l'école, à savoir : respect mutuel, obéissance aux règles.**

**Un enfant qui poserait des problèmes de discipline pourra recevoir un avertissement.**

**En cas de récidive un courrier sera adressé à la famille, une rencontre sera organisée avec le Directeur des Petits Malins et le cas échéant un élu de la Commune. Une décision d'exclusion pourra être prise.**

#### **Arrivée et départ pendant le temps de restauration scolaire :**

Chaque enfant doit être repris ou accompagné par un adulte et son arrivée ou départ devra être signalé impérativement à un membre du personnel d'encadrement. En cas de départ, une décharge de responsabilité sera à remplir.

#### **Enfant malade ou blessé :**

Un enfant malade ou se blessant accidentellement est pris en charge par l'encadrement de la restauration scolaire. Une liaison étroite entre le personnel de restauration, la famille et les enseignants sera organisée.

#### **Médicaments :**

Le personnel n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants.

#### **Allergies et autres intolérances :**

Les parents de l'enfant ayant de l'intolérance à certains aliments devront fournir un certificat médical. Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera alors rédigé avec le médecin scolaire et les autres partenaires concernés.

#### **Sorties scolaires, grève, classe de découverte, etc... :**

L'annulation des repas est à la charge des familles (la veille avant 9h00). Tout repas non décommandé sera facturé .